

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2019

Réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2019 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Sont absents excusés : M. BOUVIER et Mme GAENIER.

M. BURON est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2019 est soumis aux signatures.

2. **Rapport de la CLECT**

Par jugement du 07/03/2019 le Tribunal Administratif a annulé la délibération du conseil communautaire fixant le montant des attributions de compensation des communes de Chapelle Royale et Les Autels Villevillon. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est donc réunie le 3 juin 2019 pour réévaluer les charges transférées en 2017 par ces communes suite à leur adhésion. Il s'agit notamment des charges scolaires rétrocedées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette réévaluation, sachant qu'en cas de non adoption par la majorité qualifiée des communes de la CdC du Perche, le coût net des charges transférées sera constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Vote favorable à l'unanimité.

3. **Fixation du prix du repas à la cantine scolaire**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire à 2,95 €uros à compter de la rentrée scolaire 2019.

Par ailleurs, il regrette la décision prise par Arcisses sur le prix du repas fixé pour l'école de Brunelles sans concertation avec le regroupement pédagogique.

4. **Organisation de la garderie**

Pour harmoniser le mode de fonctionnement de la garderie le matin et le soir entre Champrond-en-Perchet et Brunelles, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rendre ce service payant dans les mêmes conditions que celles fixées pour l'école de Brunelles.

L'accueil du matin sera payant de 7h30 à 8h35 à raison de 10 € par enfant et par année scolaire, et l'accueil du soir sera payant de 16h15 à 18h30 à raison de 15 € par enfant et par année scolaire.

5. **Loyer du logement communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal revalorise le montant du loyer du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2019 suivant l'indice de référence INSEE des loyers.

6. **Elagage des chemins communaux**

L'élagage des chemins communaux sera confié à l'entreprise Fauchage-Elagage du Perche.

7. Informations diverses

- Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé à Souancé-au-Perche le 06/06 : aucun Champronnais ne figure parmi ces personnes.
- Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux permettant d'être éligible à la fibre : 81 % des abonnés potentiels de la commune sont éligibles.
- Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement de l'étude portant sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours et devrait être terminé avant mars 2020.
- Photos à l'appui, les vestiaires sportifs ont été de nouveau retrouvés dans un état déplorable. Le Conseil Municipal demande que des sanctions soient prises envers le FCCB.
- Le Conseil Municipal rappelle qu'il a décidé de matérialiser des emplacements de stationnement rue de Chartres pour le rendre légal, le stationnement sur trottoir étant strictement interdit. Par ailleurs, il rappelle que les places appartiennent au domaine public et que par conséquent personne en particulier n'en est propriétaire. Enfin, il existe un parking de l'autre côté de la rue dont chacun peut librement disposer.
- Les travaux de mise en accessibilité de la salle communale sont terminés : une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite a été installée.
- La demande de dérogation sollicitée auprès de Madame La Préfète d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, pour permettre une reprise partielle de l'excédent d'investissement 2018, du budget annexe de l'eau, dans la section de fonctionnement, dès le vote du budget primitif 2019, a été refusée.
- Les travaux envisagés sur le réseau de l'eau potable au lieudit La Flaudière, où du vinyle de monomère (CVM) a été détecté en faible quantité, devaient être réalisés le 12/06/2019 mais le propriétaire du terrain a refusé son accès ne souhaitant pas créer de servitude.
- La requête de la famille ESNAULT-GOUDE, contre la commune, a été rejetée par jugement du Tribunal Administratif en date du 16 avril 2019. M. et Mme ESNAULT-GOUDE sont par ailleurs condamnés à indemniser la commune.
- Les remerciements de différentes associations pour l'octroi d'une subvention sont transmis.
- Une réunion des « 100km du Perche » se tiendra le 14 juin pour préparer la prochaine édition du 6 juillet 2019.
- La fête des écoles se déroulera le 14/06/2019 à Brunelles et la kermesse le 28/06 à partir de 17h30. Auparavant, ce même jour à 10h00, aura lieu la distribution, par le Conseil Municipal, des Prix aux élèves de Champrond-en-Perchet.
- Le traditionnel vide grenier organisé par l'Association de Mise en Valeur du Patrimoine de Brunelles et Champrond-en-Perchet aura lieu le dimanche 7 juillet 2019.
- Des balades en calèche sont organisées durant l'été dans les communes adhérentes de l'Office de Tourisme du Perche. A Champrond-en-Perchet, cette balade est programmée le 23 Août 2019.
- Le lotissement du Bois des Glands, dont le propriétaire est toujours M. THIBAUT, fait l'objet de nombreuses remarques négatives concernant son entretien. Monsieur le Maire est chargé d'intervenir auprès de l'intéressé.

La séance est levée à 21h50.